

Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

L'évaluation du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs 2013-2015

Compte-rendu de l'audition publique du 21 mars 2013

Intervention de Christian Bataille Député du Nord, Vice président de l'OPECST

Je vais revenir très rapidement sur le rapport d'évaluation du précédent plan que nous avons publié, avec Claude Birraux, le 19 janvier 2011, afin de rappeler nos conclusions et nos recommandations concernant les deux sujets dont nous traitons aujourd'hui : la séparation-transmutation et les déchets de faible activité à vie longue dits FA-VL.

D'abord sur la séparation-transmutation qui est, je le rappelle, l'un des trois axes de recherche définis par la loi sur les déchets radioactifs de 1991: cette solution vise à réduire le risque pour les générations futures, en éliminant directement les radioéléments les plus nocifs.

Paradoxalement, ce processus de physique nucléaire extrêmement avancé, fait partie de l'argumentaire anti-nucléaire. Certains esprits prétendument avant-gardistes annoncent une énergie nucléaire sans déchets qui rendrait obsolètes les centrales nucléaires actuelles. Il s'agit plutôt d'une illusion car toute activité industrielle, quelle qu'elle soit, ne peut éviter de produire des déchets.

La transmutation doit, avant tout, être vue comme un moyen de diminuer à la fois les émissions radioactives et la chaleur des déchets radioactifs les plus nocifs. Le gain se traduira par une réduction de la taille du stockage géologique profond, donc de son coût, et par une décroissance plus rapide de la radioactivité des déchets stockés.

La faisabilité de la transmutation a été scientifiquement démontrée. Bien que nous n'ignorons pas toutes les difficultés pratiques que pose son industrialisation à grande échelle, nous avons, avec Claude Birraux, estimé que ces obstacles ne doivent pas conduire à une remise en cause de l'objectif de long terme de la séparation-transmutation. *A fortiori* cet objectif de long terme ne saurait être remis en cause par des calculs économiques à courte vue. Aussi, avons-nous formulé plusieurs recommandations visant à garder à la transmutation toute sa place au cœur des réflexions sur le développement des réacteurs de quatrième génération.

Nous avons notamment demandé que le rapport sur l'évaluation des perspectives industrielles des filières de quatrième génération, que le CEA a remis à la fin de l'année dernière au Gouvernement, présente un échelonnement des solutions possibles de transmutation, en fonction des gains attendus et des difficultés estimées et, de plus, que ces solutions de transmutation fassent une place à des conceptions industrielles innovantes de recyclage des déchets de haute activité. Nous avons également proposé que les recherches sur les réacteurs de quatrième génération devaient résolument tirer le meilleur avantage de la coopération internationale, pour mutualiser les coûts et préserver l'objectif de la transmutation.

Dans la première table ronde, M. Bernard Bigot, administrateur général du CEA, nous présentera

ce dossier d'évaluation et nous pourrions donc vérifier si ces recommandations ont été prises en compte.

Ensuite, sur le stockage des déchets FA-VL, je rappellerai que la France est l'un des premiers pays à s'être doté de centres de stockage pour ses déchets radioactifs à vie courte: dès 1969 pour les déchets faiblement et moyennement radioactifs et en 2004 pour ceux de très faible activité. La France s'est également préoccupée très tôt, avec la loi du 30 décembre 1991 dite loi Bataille, des déchets radioactifs à vie longue.

En 2009, le projet lancé par l'ANDRA pour trouver un site destiné au centre de stockage des déchets de faible activité à vie longue a été suspendu.

Après avoir auditionné les principaux intervenants, nous avons constaté que ce dossier, dans un premier temps, a été traité d'une manière trop précipitée, pour recueillir les candidatures des communes, et dans un deuxième temps, pendant 8 mois, a tergiversé pour faire un choix. Ce délai a entraîné les élus locaux à revenir sur leur décision initiale, avec des méthodes parfois contestables. De plus, les élus concernés ont été souvent livrés à eux-mêmes, bien qu'il s'agisse d'un dossier d'importance nationale.

Après avoir, approuvé la démarche de redéfinition et de rééchelonnement engagée pour pallier les difficultés rencontrées, nous avons, là aussi, formulé plusieurs recommandations. Tout d'abord, nous avons affirmé que les difficultés politiques rencontrées ne devaient en aucun cas conduire à transiger sur les critères scientifiques de choix des futurs sites. Ensuite, nous avons indiqué que la concertation sur le choix d'un site de stockage pour les déchets FA-VL doit être menée en impliquant non seulement les communes directement concernées, mais aussi les conseils généraux, voire régionaux. Enfin, nous avons rappelé que, de toute évidence s'agissant de projets d'intérêt national, l'Etat doit une protection et un soutien spécifiques aux responsables des collectivités locales qui apportent leur concours à la politique nationale de gestion des déchets.

La deuxième table ronde nous permettra de faire le point sur les progrès réalisés par l'ANDRA, depuis début 2011, dans sa démarche de mise en place d'une filière adaptée à cette catégorie de déchets radioactifs. Comme Jean-Yves Le Déaut vient de le rappeler, cette table ronde doit aussi être l'occasion de clarifier les enjeux sur les déchets bitumés. Je serai, je tiens à le dire, comme mes collègues, particulièrement vigilant sur le fait que l'intérêt collectif, qui exige de donner la priorité à la sûreté, ne soit pas mis à mal pour de simples questions d'opportunité de court terme. Car au final, comme le prévoit la loi, c'est bien la représentation nationale qui aura le dernier mot sur le stockage géologique profond, puisque l'Office parlementaire aura à se prononcer à ce sujet et qu'un rendez-vous législatif est d'ores et déjà fixé en 2015.